

27 - JOUANNETAUD - 16042019 - 18H54

Sujet: [INTERNET] Enquête publique projet éolien "LES AILES DU PUY DU RIO"

De : Jean Luc Jouannetaud <jouannetaud@hotmail.fr>

Date : Tue, 16 Apr 2019 18:54:25 +0000

Pour : "pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr" <pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr>

Copie à : Jean Luc Jouannetaud <jouannetaud@hotmail.fr>

Objet : Enquête publique projet éolien « les ailes du Puy du rio »

Monsieur Le Préfet, messieurs les enquêteurs publics,

Vous avez ouvert une enquête publique au sujet de l'implantation d'un parc de 4 aérogénérateurs et de 2 postes de livraison...en résumé concernant 4 éoliennes et leur structure d'exploitation...4 éoliennes de 180 mètres de haut : à comparer avec une maison qui mesure 8/10 mètres ou une cathédrale d'environ 70/90 mètres comme Notre Dame de Paris ou la Tour Eiffel de 300 mètres ou l'Arc de Triomphe de 50 mètres...Ces 4 éoliennes sont géantes et dans ce projet, elles atteindront 736 mètres d'altitude, c'est-à-dire plus haut que le sommet du Mont de Sauvagnac...et visibles à plusieurs dizaines de kilomètres...elles seront une énorme pollution visuelle !!!! Elles défigureront notre paysage rural traditionnel et vont porter atteinte aux possibilités de tourisme vert et à son potentiel de développement futur...Elles vont diminuer définitivement la valeur immobilière de nos maisons de 10 à 40 % suivant la proximité des éoliennes...Elles vont porter atteintes aux sites remarquables, sites classés, sites historiques, sites naturels et sites emblématiques : la lac du Pont à l'âge, le lac de St Pardoux, le calvaire de Laurière, le viaduc de Rocherolles, le dolmen de Goudour de Folles, les loges de bergers, les circuits de randonnées pédestres du PDIPR comme ceux du chemin de la papeterie à St Sulpice Laurière ou celui des Aurières, et tous les autres, le site de la pierre Millier de St Léger, l'Arborétum de la Jonchère, la Tourbières des Dauges et le site de la vallée de la Gartempe, l'Abbaye de Grandmont....et tous les autres sites touristiques....Il existe d'autres projets d'éoliennes en préparation, en cours de demande ou en perspective sur 51 communes de Haute Vienne en 2019 : notre département deviendra-t-il un champ d'éoliennes ? (Prévision de 200 à 250 éoliennes) ...il y a des projets sur Folles, Bersac, à moins de 15 kilomètres de Laurière, et 17 projets éoliens en Creuse à côté dont Marsac à moins de 15 kilomètres...Nous voyons déjà les éoliennes de la Souterraine, en Creuse (à 18 kilomètres) ...Seront-nous encerclés, cernés par les éoliennes ?... On parle de mitage de notre paysage, c'est inadmissible !!!

Ces 4 éoliennes de Laurière vont détruire la faune et la flore : nos espèces d'insectes et d'oiseaux, de chauves-souris, de busards, les grues sauvages, tous les oiseaux migrateurs (nous sommes une zone de traversée migratoire répertoriée) ; nous perdrons des espèces végétales sauvages, des tourbières...

Ces 4 éoliennes de Laurière vont détruire notre système hydrologique local des Ailes du Puy du Rio, et ses zones humides : sources et veines d'eau en souterrain qui alimentent des aqueducs et s'écoulent pour alimenter les puits, les lavoirs, les lieux pour abreuver les troupeaux, des villages de Bagnol, Volondat, la Bezassade, et leurs voisins... Elles vont détruire des captages agricoles anciens réalisés par nos paysans et habitants et vont participer à la destruction des terrains, des bois, car elles nécessiteront de construire des chemins et des routes, des voies d'accès spécifiques au travers de nos bois, forêts, prés et bocages locaux...

Ces 4 éoliennes de Laurière vont créer des nuisances sonores qui vont impacter la santé humaine et animale (animaux sauvages et domestiques) : le syndrome éolien amènera des maux de tête, des vertiges, une diminution du sommeil, des troubles digestifs, des problèmes cardiaques et elles peuvent créer ou déclencher des crises d'épilepsie...Elles vont créer un effet stroboscopique car elles seront implantées en surplomb et à l'Est des villages comme Bagnol, Volondat,...les habitants pourront voir tous les jours l'ombre de leurs 12 pales qui tourneront au-dessus de leurs têtes et de leurs maisons...

Ces 4 éoliennes de Laurière vont porter atteinte aux habitants, à leurs maisons, aux animaux, aux bâtiments, aux personnes circulant sur les routes et chemins à proximité de ce parc éolien, et plus particulièrement lors des incidents des éoliennes tels que la casse et la chute d'une pale (6 à 8 tonnes), de la nacelle (70 tonnes environ), du rotor (20 tonnes environ) ou d'une éolienne en globalité (120 tonnes)....Il faut considérer que les villages de Bagnol et Volondat sont à peine à 500 mètres de distance, en contrebas à 450 mètres d'altitude (736 mètres pour les 4 éoliennes de 180 mètres de hauteur : soit un dénivelé de 300 mètres, une belle pente à descendre à toute vitesse...) :

rien ne les arrêteront dans leur chute sinon les maisons, les bâtiments agricoles ou les véhicules circulant sur la route en contrebas (D28)...Quels seront les dégâts ? le risque d'accident concernera des vies humaines, des vies animales, et portera atteinte aux biens immobiliers ...

Ces 4 éoliennes de Laurière vont disposer de lumières de signalisation visuelles à raison de 40 flashes par minute pour chaque éolienne (elles sont 4) : presque un feu d'artifice permanent !!!!!...

Les socles de ces 4 éoliennes de Laurière vont nécessiter des milliers de tonnes de béton et de ferrailles (2 à 3.000 tonnes par éolienne : soit 8.000 à 12.000 tonnes...) : combien de camions circuleront pour livrer tout cela à Laurière sur le terrain du Puy du Rio ?? Quel seront les bruits, l'intensité de passage liés à cette circulation ?? dans quel état seront nos routes de Laurière, de Bersac, de Folles, bref, toutes celles utilisées par tous ces camions avec leurs chargements ????

Ces 4 éoliennes de Laurière vont nécessiter un réseau de câbles souterrains pour être raccordées l'une à l'autre et pour acheminer l'électricité produite vers les 2 postes de livraison prévu : cela amènera à creuser des kilomètres de terrain, à les déboiser, pour enterrer ces câbles...et encore la circulation de nombreux camions et engins divers ; ce chantier va détruire et déforester notre tranquille paysage limousin !!!!!...

Ces 4 éoliennes de Laurière ne respecteront pas le « droit de chaque riverain en façade » (texte de législation française) qui impose de ne pas majorer le bruit ambiant, niveau sonore habituel avant l'installation du parc éolien, de plus de 3 DB la nuit et de 5 DB le jour : une éolienne en campagne, par vent de 6 m/seconde générera un bruit de 38 DB à 500 mètres d'une maison (la mienne) à Bagnol, ce qui est inacceptable par rapport au bruit ambiant usuel de 15 à 20 DB au maximum à ce jour.....sans parler du cumul des bruits pour les 4 éoliennes ; et avec en outre, des infrasons ou basses fréquences dont l'impact est « gênant » jusqu'à 2 kilomètres selon l'AFFSET : alors plus que gênant à 500 mètres !!!!! et avec en plus l'effet stroboscopique ressenti jusqu'à 2 kilomètres selon l'AFFSET, alors, à 500 mètres !!!!!, (il génère des difficultés visuelles, des perturbations de l'équilibre, des nausées et des crises d'épilepsie pour les personnes sensibles).....

L'AFFSET recommande un minimum de 2 kilomètres pour l'éloignement entre une maison et une éolienne, le Sénat a demandé que la distance minimale entre l'éolienne et une habitation soit de 1000 mètres et non pas de 500 mètres....

De plus, chaque éolienne émettra ses flashes (environ 40 par minute) : nous subirons une pollution visuelle permanente de jour comme de nuit qui ne nous permettra plus de « regarder tranquillement les étoiles dans le ciel du limousin et de Laurière »....et en plus, les riverains ne pourront plus regarder la télévision car les 4 éoliennes vont perturber la réception des ondes hertziennes : on parle d'interférences électromagnétiques....Que feront les riverains pour ne pas se retrouver isolés, comme « couper du monde » par ces éoliennes qui leur retirera le droit à s'informer et se distraire par l'accès à la télévision ?????... Sachant qu'en plus, la population de Laurière est « assez âgée » ...

De toute façon, aucun oiseau (local ou migrateur), aucun insecte, aucune chauve-souris, ne connaît cette signalisation visuelle et ils entreront en collision avec les 4 éoliennes...de jour comme de nuit....

Une étude des dangers et des risques engendrés par le projet des 4 éoliennes, une étude d'impacts ne sont pas complètes à ce jour et ne sont pas mises à disposition des habitants lors de l'enquête publique de manière à informer complètement la population : il y a matière à influencer les résultats de l'enquête publique et par conséquence, la décision de l'autorité administrative qui en découlera....Quid du permis de construire pour cette ICPE et la construction des 4 socles de soutien des 4 éoliennes et des 2 postes de livraison, des routes à construire et à aménager, des câblages souterrains à réaliser ???...L'autorité administrative ne prendra -t-elle pas en compte le fait que la construction est envisagée dans un terrain boisé, sur une ligne de crêtes, susceptible de subir des incendies, sachant que les pompiers ne pourront pas mobiliser une intervention telle que celle d'un bombardier d'eau à moins de 600 mètres d'une éolienne (réglementation européenne) et qu'il est nécessaire d'augmenter en compensation les moyens nécessaires pour la lutte exclusivement au sol pour pouvoir tenter de sauver notre environnement des dégradations par incendies....N'avons-nous pas le droit de bénéficier d'un appui efficace pour sauver nos maisons en cas d'incendie, car elles seront à 500 mètres des éoliennes ?????...Sans parler de la déforestation : une demande d'autorisation de défrichement de plusieurs hectares est nécessaire pour enterrer les câblages entre les éoliennes, les postes de livraison et le centre de raccordement EDF : aucune demande n'est visible lors de l'enquête publique ????? aucune demande de construire ??? aucun moyen de lutte contre les incendies n'est prévu ???...Par contre, nous découvrons que les tonnes

de béton et ferrailles pour les supports des 4 éoliennes resteront dans le sol après le démantèlement des 4 éoliennes, et seront « recouvertes par 1 mètre de terre » afin de rendre un aspect habituel aux terrains du Puy du Rio : c'est cela la pollution des sols !!!!! la pollution des sous-sols !!!!! et la pollution aérienne car ces déchets enterrés dégageront des gaz lors de leur stockage souterrain !!!!! Ce n'est pas du tout écologique !!!!!

Enfin, la société QUADRAN propose de respecter les directives européennes et nationales de financer le démontage des éoliennes à hauteur d'un budget de 50.000 euros alors que le prix actuel d'un démantèlement est de minimum 500.000 euros (10 fois plus cher !!!!) ; sachant que l'on parle de la différence (500.000 – 50.000 = 450.000 euros par éolienne, multiplié par 4 éoliennes, on parle de 1.700.000 euros qui seront nécessaires (au tarif de 2019 : ce budget augmentera jusqu'à la période de fin de vie de ces 4 éoliennes , prévu vers 2039) : les propriétaires ayant loué leurs terrains devront payer les démantèlements, ou leurs enfants ou petits-enfants ; s'ils ne le peuvent pas , ce sera le budget communal de Laurière qui sera mobilisé.....comment notre commune pourra-t-elle financer une telle dépense ???...Cette dépense sera-t-elle financée par l'Etat en 2039 et vous nous le garantissez en 2019 ???...

Et encore mieux, il faudra aussi financer le coût de la mise en décharge de minimum 30 tonnes de déchets non recyclables...Financièrement et en termes d'écologie, ce sera parfait pour produire de « l'énergie verte » !!!!!...

En 2008, le Préfet de Haute Vienne a refusé une demande similaire pour des éoliennes de 120 mètres de haut sur le site du Puy du Rio à Laurière...En 2019, vous, le Préfet actuel vous devez étudier et donner votre avis pour 4 éoliennes de 180 mètres de haut positionnées à peine à 500 mètres des villages de Bagnol, Volondat et La Vergne : les motifs de refus de votre prédécesseur existent toujours même si ces 4 éoliennes sont « moitié plus grandes » !!! ... Au contraire, elles culmineront à une hauteur bien plus élevée et dépasseront de manière plus visible : elles seront plus destructrices de notre paysage limousin....

Le dossier complet doit vous être remis pour le 03 juin 2019 : vous devez entendre aussi que la population de Laurière n'a pas été consultée sur ce projet car il a été favorisé par le Maire et présenté par lui en Conseil Municipal (13 conseillers et conseillères présents) en 2018 en collusion avec la société QUADRAN...Cette société QUADRAN a tenu une réunion de présentation dans les locaux de la Mairie de Laurière en janvier 2018 pour expliquer aux habitants le soutien que lui apporte le Maire, les Conseillers et Conseillères, le Président de la Communauté de communes ELAN et le Préfet....La société QUADRAN parlait également d'un projet participatif en vue de développer une production propre d'énergie électrique....et elle vantait le bénéfice économique pour notre commune : seuls les propriétaires loueurs des terrains du Puy du Rio percevront un loyer pendant 20 ans, sans réaliser les conséquences pour eux et leurs familles puisqu'ils seront redevables au centuple pour les coûts de démantèlement des 4 éoliennes.... Vous devez entendre également que les populations et les représentants des communes voisines n'ont pas été consultées, ni en Haute Vienne, ni en Creuse...alors que les éoliennes seront visibles de Bersac, Saint Sulpice Laurière, Folles, Bessines, Arrènes, Bénévent, Marsac, Fursac, ...mais que l'envergure de ce projet de 4 éoliennes au Puy du Rio à Laurière le nécessite absolument et devrait permettre de consulter votre homologue le Préfet de Creuse, voir les Ministres concernés, mais aussi les Présidents des Conseils Départementaux de Haute Vienne et de Creuse, du Conseil Régional (Nouvelle Aquitaine) : le pouvoir décisionnaire doit s'appuyer sur une véritable consultation collective...

Vous, monsieur Le Préfet de Haute Vienne, et vous messieurs les enquêteurs publics, si vous donnez une autorisation en 2019, pour ce projet des 4 éoliennes au Puy du Rio de Laurière, vous serez responsables de toutes les conséquences qu'elles soient financières, de santé humaine et de santé animale, des risques accidentels, de l'atteinte à notre patrimoine paysager, de la pollution sonore et de la pollution visuelle, des conséquences économiques locales, des conséquences immobilières...Ces conséquences toucheront des milliers d'habitants en Haute Vienne, en Creuse, mais aussi les visiteurs de notre belle campagne limousine qui ne viendront pas pour voir les 4 éoliennes ou qui ne reviendront pas ou qui ne verront qu'elles s'ils viennent encore....

Vous ne pouvez pas autoriser ce projet en connaissant toutes les conséquences, vous ne pouvez pas accepter de favoriser les intérêts privés de la société QUADRAN et d'une vingtaine de personnes favorables qui le demandent au détriment de toute la population limousine et de nos touristes nationaux et internationaux, et au détriment de nos enfants et petits-enfants qui souhaitent continuer à vivre paisiblement en Limousin...

Monsieur Le Préfet, messieurs les enquêteurs publics, je vous demande de décider du refus de ce

projet d'éoliennes à Laurière pour toutes les raisons et conséquences dont je viens de vous faire part dans ce courrier...

Je compte sur votre arrêté de refus et vous en remercie d'avance...

Je vous prie de recevoir, monsieur Le Préfet, messieurs les enquêteurs publics, l'expression de mes salutations respectueuses.

Nathalie JOUANNETAUD – résidente à Bagnol – Laurière (87370).